

Actualité du droit naturel

De la vitalité des doctrines aux impensés du droit positif

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
Laboratoire *Marchés, Institutions, Libertés* (EA 7382)

Sous la direction de
Gregory BLIGH et Nicolas SILD

3 ateliers : jeudi 28 janvier, jeudi 4 & 11 février (2h30)
2 journées : vendredi 5 & 12 février 2021
Programme : pages 2 & 3

FACULTÉ
DE DROIT

L'intégralité des séances se tiendra sous forme de visioconférences.

Pour recevoir les liens de connexion et assister aux séances, prière de vous inscrire en écrivant aux deux organisateurs : greg.bligh@yahoo.fr ; nicolassild@hotmail.com

Peu de juristes s'identifieraient aujourd'hui en France au « jusnaturalisme ». Quelques-uns de nos grands auteurs (M. Villey ou G. Kalinowski) ont développé naguère une pensée fondée sur le droit naturel, mais dans une certaine marginalité. Non moins pertinents, leurs héritiers contemporains (A. Sériaux, F. Chénéde, M. Bastit) éprouvent un isolement doctrinal tout aussi sévère qu'injustifié. Ce faible intérêt pour le droit naturel n'est pas nouveau en France et ne date pas de l'avènement du normativisme. Il est lié, nul doute, à la spécificité de la culture juridique française qui, longuement imprégnée dans un premier temps de méthode historique, puis de légicentrisme, s'est presque exclusivement tournée vers l'étude des sources formelles du droit. Il est lié, par ailleurs, à la faible place occupée par la philosophie du droit dans les études juridiques.

Cette situation contraste singulièrement avec celle que l'on peut trouver à l'étranger où nombreux sont les juristes et théoriciens qui représentent actuellement des doctrines du droit naturel ou de l'« antipositivisme ». Leurs sources d'inspiration sont diverses. Aucune ne soutient la thèse, que veut leur attribuer H. Kelsen, selon laquelle le contenu des règles du droit positif serait censée être la

« reproduction » du contenu d'un ordre normatif moral dont la validité préexiste à celle du droit (General Theory of Law and State, HUP 1945, p. 416). Aussi la figure repoussoir du normativiste n'existe-t-elle pas – ou plus. Certaines théories appréhendent le droit sous l'angle des finalités, que ce soit dans le cadre d'une approche néo-thomiste (J. Finnis, J. Hervada), ou d'une conception « aspirationnelle » du droit qui résiste à la réduction de l'institution à son caractère instrumental (L. Fuller, N. Simmonds). D'autres (G. Radbruch) ont cherché à clarifier la distinction entre la règle positive simplement immorale, et la loi dont l'iniquité est telle qu'elle en perd son caractère juridique. L'objectif, enfin, a été pour certains théoriciens de penser, chacun pour des raisons différentes, l'émergence du droit par-delà les sources formelles (R. Dworkin, N. Stavropoulos, R. Alexy, G. Pavlakos).

Ce programme de travail a un objectif très simple : résister à la relégation du droit naturel au champ de l'histoire des idées, et montrer que cet objet d'étude, loin d'être moribond, adopte désormais de nouveaux visages – bien souvent pour éviter de se voir attribuer une étiquette stigmatisante.

3 séances du jeudi, 17h–19h30 (2h30) – en visioconférence (Zoom)

Jeudi 28 janvier
(17h–19h30 ; connexion 16h50)

SÉANCE INAUGURALE

David MONGOIN

(Professeur à l'Université Lyon 3 Jean Moulin)
L'indicible droit naturel en droit administratif

Nicolas SILD

(Professeur à l'Université Toulouse Capitole)
L'usage inavouable de l'équité en droit administratif

Eric DESMONS

(Professeur à l'Université Sorbonne Paris-Nord)
La théorie jurisprudentielle du ruissellement des droits et libertés fondamentaux : comme néo-jusnaturalisme ?

Manon ALTWEGG-BOUSSAC

(Professeure à l'Université Paris-Est Créteil)
Droit naturel et droit de la nature. Du « vivant » au « droit »

Noé WAGENER

(Professeur à l'Université Paris-Est Créteil)
Droit naturel et droit de la société. Du « social » au « droit »

Jeudi 4 février
(17h–19h30 ; connexion 16h50)

ÊTRE ANTIPOSITIVISTE AUJOURD'HUI ?

Themistoklis RAPTOPOULOS

(Docteur en droit, Université Panthéon-Assas)
Contrainte, attentes mutuelles et caractère relationnel du droit. Repenser la normativité avec G. Pavlakos.

Gregory BLIGH

(Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil)
Qui gouverne par le droit renonce à l'exercice quotidien de la violence. Repenser la domination juridique avec N. Simmonds.

Marc COTTEREAU

(Docteur en droit, Université Toulouse Capitole)
Repenser le statut et la fonction juridiques des principes de liberté, d'égalité et de fraternité avec la notion de Bien commun de J. Finnis ?

Marc PITON

(Doctorant en droit, Université Paris-Est Créteil)
La légistique, ou le droit naturel éclipsé par le positivisme juridique ?

Marie CRETIN-SOMBARDIER

(Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil)
Les voies révolutionnaires du contrôle de naturalité. Solution pour un problème démocratique contemporain ?

Thomas ACAR

(Docteur en droit, Université Paris-Ouest Nanterre)
Vers une théorie jusnaturaliste de l'interprétation ? S'inspirer de M. Greenberg,

Jeudi 11 février
(17h–19h30 ; connexion 16h50)

UN IMPENSÉ JUSNATURALISTE DANS LE DROIT CONTEMPORAIN ?

Alexandre VIALA

(Professeur à l'Université de Montpellier)
Le droit naturel dans la question du mariage pour tous

Laurie MARGUET

(Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil)
Références à la nature dans le traitement juridique des questions bioéthiques en France et en Allemagne

Flora VERN

(Maître de conférences à l'Université catholique de Lyon)
L'équité en droit civil : une résurgence du raisonnement de droit naturel ?

Laurent TRIGEAUD

(Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas)
Le droit naturel applicable aux relations internationales. Un passé révolu ?

Paul CHAUVIN-MADEIRA

(Maître de conférences à l'Université de Tours)
Actualité du droit naturel dans la pensée militaire contemporaine. L'éthique militaire du général Jean-René Bachelet

2 journées d'étude du vendredi – en visioconférence (Zoom)

VENDREDI 5 FÉVRIER

MATINÉE (3h)

9h20 – Connexion des participants, résolution de problèmes techniques
9h30 – **Stéphane DE LA ROSA**, Directeur du laboratoire **M.I.L.**, *Propos d'accueil*

9h45 – **Gregory BLIGH & Nicolas SILD**, *Bref bilan des premières séances*

10h-10h30 (+25 min. discussion)

François CHÉNEDÉ

(Professeur de droit à l'Université Lyon 3 Jean Moulin)

Le droit naturel classique : philosophie du droit civil?

11h-11h30 (+25 min. discussion)

Jérémy VAN MEERBEECK

(Professeur de droit à l'Université Saint-Louis, Bruxelles)

Le droit naturel procédural selon Lon Fuller : enseignements et potentialités

APRÈS-MIDI (3h)

14h-14h30 (+25 min. discussion)

Mathieu CARPENTIER

(Professeur de droit à l'Université Toulouse Capitole)

Le sens focal du droit. Le droit naturel et les méthodes de la philosophie du droit

15h-15h30 (+25 min. discussion)

Denis BARANGER

(Professeur de droit à l'Université Panthéon-Assas)

Le droit naturel et le phénomène juridique

16h-16h30 (+25 min. discussion)

Pierre-Yves QUIVIGER

(Professeur de philosophie à l'Université Panthéon-Sorbonne)

Droit naturel et nature du droit

VENDREDI 12 FÉVRIER

MATINÉE (3h)

8h30 – Connexion des participants, résolution de problèmes techniques
8h40 – **Gregory BLIGH & Nicolas SILD**, *Bref bilan des séances antérieures*

9h-9h30 (+25 min. discussion)

Alain SÉRIAUX

(Professeur de droit à l'Université d'Aix-en-Provence)

L'obligation naturelle : une voie d'accès au droit naturel

10h-10h30 (+25 min. discussion)

Claudia GHICA-LEMARCHAND

(Professeur de droit à l'Université Paris-Est Créteil)

La peine, à la recherche de la justice

11h-11h30 (+25 min. discussion)

Christophe BÉAL

(Professeur de philosophie en CPGE (Tours), Dir. prog. Collège international de philosophie)

Philosophie du droit naturel et philosophie pénale

APRÈS-MIDI (3h)

14h-14h30 (+25 min. discussion)

Olivier DE FROUVILLE

(Professeur de droit à l'Université Panthéon-Assas)

Cosmopolitisme et droit naturel des stoïciens : un regard d'internationaliste

15h-15h30 (+25 min. discussion)

Xavier DIJON

(Professeur de droit à l'Université de Namur)

Le positivisme actuel de la bioéthique et l'histoire spirituelle de l'Occident

16h-16h45 (+ discussion)

Jean-François KERVÉGAN

(Professeur de philosophie à l'Université Panthéon-Sorbonne)

Conclusion générale